

dois d'abord répondre. J'ai ici un mémoire qui traite de certains points de la question relative aux dépenses des quatre dernières années pour suppléer à l'insuffisance de nourriture dans la partie ouest du Canada. Je vais en faire lecture:

En ce qui concerne les dépenses des quatre dernières années pour suppléer à l'insuffisance de nourriture dans la partie ouest du Canada, surtout dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, voici ce que le ministère fédéral de l'Agriculture a payé pour faire transporter— depuis les localités atteintes par la sécheresse jusqu'à celles où il y avait beaucoup de foin—les machines nécessaires à la fenaison et les ramener aux points de départ, pour faire transporter de l'extérieur du foin et d'autre nourriture, vers les localités atteintes par la sécheresse, et pour faire transporter aussi du bétail sur pied de ces localités vers les lieux de pâturage, et le ramener aux points de départ:

1918-1919	\$ 49,994 78
1919-1920	620,135 54
1920-1921	309,942 54
1921-1922	5,704 45
	\$985,777 31

Quant aux plaintes concernant les cours à bestiaux, j'ai reçu un certain nombre de résolutions de la convention des Grain Growers de l'Alberta, par l'entremise de M. Higginbotham, son secrétaire, et j'ai eu une entrevue avec un certain nombre de députés de l'Alberta.

Nous les avons convaincus que les difficultés graves étaient de la nature de celles auxquelles on pouvait s'attendre dans les cours à bestiaux établies à des époques relativement récentes. Dans les anciennes cours, la situation est satisfaisante, il me semble. Dans les nouvelles, comme les cours à bestiaux de Moosejaw et de Prince-Albert, on ne saurait espérer que tout marchera sur des roulettes; cependant, il y a amélioration graduelle. Quant aux enquêtes dont mon honorable ami a parlé, je dois le prier de m'excuser en ce moment. Je ne sais pas exactement quelles précisions il veut obtenir. Il y a une halle aux bestiaux à Winnipeg, et je crois savoir qu'on s'y est livré à des investigations. L'honorable député, j'imagine, parle des acheteurs qui ont donné un cautionnement. Le cautionnement est de dix mille dollars. Les membres du parti progressiste comprennent la situation en ce qui concerne le marché des blés, qui ressemble au marché des bestiaux. Un individu expédie à un commissionnaire en marchandises une wagonnée de blé; si le commissionnaire est malhonnête, l'expéditeur perd son argent, et la même chose arrive dans le cas d'une wagonnée de bestiaux. Le cautionnement du commissaire expire, comme cela a lieu

parfois, et le commissionnaire manque à ses engagements. Il s'est présenté plusieurs cas où des gens ont perdu une wagonnée de bétail. Ces incidents se produisent sur tout le parcours du chemin de fer.

On a suggéré divers remèdes. Avant de venir à Ottawa, j'ai correspondu à ce sujet avec des gens de différentes parties du Canada occidental. Mais les remèdes qui ont été proposés jusqu'à ce jour créeraient des difficultés qui seraient probablement aussi grandes que les maux qu'ils seraient censés guérir; autrement dit, les remèdes seraient pires que la maladie.

Pour les expéditeurs de blé, on peut remédier à l'inconvénient en obtenant la plus forte avance possible et en se fiant au cautionnement pour garantir le reste; cependant, cela n'est pas aussi facile, à mes yeux, dans le cas du bétail. Je n'ai guère expédié de bestiaux moi-même, mais je ne pense pas qu'il soit d'usage d'obtenir des avances sur ces chargements. Il faudrait un si fort cautionnement dans le cas d'un commissionnaire en bestiaux que ce serait un lourd fardeau pour lui, et l'on n'a pas exigé de cautionnement de crainte d'augmenter les prix d'achat.

Le représentant de la cité de Victoria (M. Tolmie) pourrait, je n'en doute pas, donner sur ce sujet plus de renseignements que moi. Je sais que le même inconvénient existe pour les céréales, mais dans une moindre mesure. Toutefois, l'inconvénient existe et l'on m'a signalé un cas ou deux où il a causé une perte d'argent à des cultivateurs. Rien n'a encore été fait, que je sache, pour y remédier.

M. SUTHERLAND: Je crains que le ministre n'ait pas compris ma question. J'ai demandé si le département a reçu des plaintes au sujet de ceux qui ont des permis pour la vente du bétail aux marchés. Des wagonnées sont expédiées aux commissionnaires et très souvent le propriétaire ne se rend pas au marché, de sorte qu'il faut reposer une grande confiance en ces gens-là.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député veut-il parler de plaintes proférées par les commissionnaires eux-mêmes?

M. SUTHERLAND: Non; il n'est pas probable que ceux-là se plaignent. Je parle des propriétaires de bestiaux qui reprochent aux commissionnaires de n'avoir pas vendu avantageusement leurs animaux. Si je signale cela au ministre, c'est que ces bruits ont couru et des commissionnaires